

Compte-rendu du Conseil Municipal du 01/10/2020

Présents : CHAUVIN Eric, GENET Juliette, GIRARD Georges-François, MANZONI Jean-Michel, MARANO Marie-Christine, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry, TRESY Philippe, VALLET Patricia.

Excusé : BRETIN Anthony.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

1 - Droit à la formation des élus

Ouvert à tous les élus locaux début 2017, le droit individuel à la formation (DIF) vise le financement de toutes les formations nécessaires à l'exercice du mandat d'un élu, voire les formations nécessaires à leur réinsertion professionnelle à l'issue de ce mandat. Sa gestion est confiée à la Caisse des Dépôts.

Chaque année de mandat chacun des élus cumule le droit à 20 heures de formation. Nouveauté en 2020, ce droit est maintenant ouvert dès le début du mandat (alors qu'il fallait auparavant avoir totalisé au moins un an d'exercice avant d'y prétendre) et devient même une obligation au cours de la première année pour tous les élus ayant reçu une délégation.

Le programme des formations proposées par l'Association des Maires du Jura dès cet hiver est diffusé aux membres du Conseil Municipal. Ayant participé à plusieurs de ces formations au cours du mandat précédent, Eric Chauvin et Luc Michaud en vantent les mérites et la qualité des formateurs à leurs collègues.

2 - Délibération sur la numérisation des actes civils

La numérisation de tous les actes civils, déjà dressés ou à venir, sera bientôt obligatoire (horizon 2022). Le SIDEC anticipe cette obligation et propose aux communes une prestation de numérisation des actes papier, confiée à la société Numéris, avec un tarif de groupe. L'estimation du nombre d'actes à numériser conduit à envisager un coût de 460 € de prestation et 120 € de gestion par le SIDEC.

Considérant qu'il est préférable de débiter la démarche dès maintenant, le Conseil Municipal décide, par délibération à l'unanimité des 10 votants, de souscrire à cette proposition.

3 - Projet d'urbanisation du Nord du village

La Carte Communale prévoit une large zone constructible, pour l'instant non viabilisée, dans la partie Nord du village. Une rencontre sur site avec Patrick Miche (SIDEC) confirme qu'au vu des perspectives d'avenir, que ce soit en terme de réglementation d'urbanisme ou de développement lavinois, ne pas pousser le projet serait une erreur. Une première phase consistera à envisager un projet cohérent en terme d'urbanisme de village en faisant appel à l'expertise du CAUE du Jura. Viendra ensuite le moment de penser la viabilisation des terrains, avec la possibilité d'un partenariat financier commune - propriétaires, chacun devant y trouver son compte.

4 - Finalisation restructuration Mairie

Une dernière rencontre avec le représentant de la société Brunner, spécialisée dans l'équipement mobilier des collectivités, a permis de définir les coloris des 3 tables 6 places, 6 tables 4 places, et 42 chaises qui équiperont la salle communale pour un montant (cf compte-rendu du Conseil Municipal du 3 septembre dernier) d'environ 11.000 € HT, soit 13.000 € TTC, avec une remise de 32 % pour achat groupé. Cet équipement conséquent et la durabilité du mobilier choisi conduisent à opter pour des coloris neutres et peu démodables (anthracite, gris clair et blanc).

L'équipement électroménager de l'office a fait l'objet de devis de 2 fournisseurs sensiblement équivalents, d'environ 2.700 € TTC. C'est la société Buffard qui est finalement choisie pour sa proximité (5 pour, 3 autre fournisseur, 2 abstentions : Luc Michaud, Thierry Mourez).

Une fuite d'eau sous le carrelage de la porte d'entrée de la Mairie, constatée par l'affleurement du compteur, est déjà réparée. Les entreprises concernées ont rapidement cassé l'existant, réparé la fuite, remis en état le carrelage. Travaux pris en charge par la garantie de la construction neuve.

Une fois récupérées les 2 ou 3 factures encore manquantes, le dossier de demande de versement du solde des subventions pourra être déposé. Lequel solde, une fois effectivement encaissé, permettra de faire un premier remboursement du prêt "in fine" dans l'attente du solde de FCTVA sur les investissements.

La banque d'accueil du public sera montée par les élus. Alors qu'un devis de réalisation par un menuisier atteignait 4.000 €, l'achat des panneaux et des stratifiés des plateaux se monte à environ 1.500 € TTC.

Deux panneaux d'affichage intérieur (affichage légal et présentoir de dépliants) et un panneau extérieur apposé à gauche de la porte d'entrée vont être commandés.

Les obligations de sécurité incendie ne nécessitent plus que l'achat d'un extincteur, soit une centaine d'euros au lieu d'une proposition à 560 €.

Contactée pour assurer la propreté des locaux, la société Rubin fait parvenir un devis d'environ 250 € / mois pour un nettoyage hebdomadaire. Les membres du Conseil Municipal vont s'efforcer de trouver une autre solution pour éviter à la commune de déboursier 3.000 € par an

5 - Questions diverses

BOIS - AFFOUAGE

Les coupes concernées cette saison 2020-21 : n° 1,2, et 26. Les intéressés sont priés de se faire connaître et de s'inscrire. L'information est portée aux habitants selon les moyens habituels (affichage aux panneaux et liste de diffusion par mail).

VILLAGE - VIE LOCALE

Repas des Aînés, les conditions liées à la crise sanitaire Covid-19 et l'évolution de la réglementation laissent planer l'incertitude pour cette année. Le remplacement par un colis de substitution est d'ores et déjà envisagé.

Cartes Jeunes, les 34 cartes demandées ont toutes été distribuées.

Subventions aux associations, cette année encore, malgré un débat quant à leur implication réelle dans l'animation du village, chacune des associations domiciliées à Lavigny qui en a fait la demande dans les délais impartis recevra 200 € issus du budget communal. La délibération correspondante est validée par 8 voix pour (1 contre Thierry Mourez, 1 abstention Eric Chauvin).

Déjections animales, malgré un rappel début avril de certaines règles de savoir-vivre dans un même village, on constate encore de-ci de-là des dépôts sauvages d'animaux domestiques. Il suffit aux propriétaires des animaux de ramasser pour garder les rues praticables, et éviter la parution d'un arrêté municipal instituant amendes en cas de flagrance constatée.

STRUCTURES EXTERIEURES

Eclairage public, au moins un point d'éclairage est signalé défectueux au 219 rue de la Combe. Normalement soumis à délai de remplacement (grouper plusieurs interventions pour éviter des frais de déplacement), son dépannage peut intervenir prochainement, en même temps que la pose d'un luminaire provisoire rue de la Mairie pour pallier au délai d'approvisionnement du modèle définitif.

Extinction nocturne, les temps d'extinction de l'éclairage public vont être élargis, de 23 h à 5 h. Il fera donc nuit noire un peu plus tôt à Lavigny.

Illuminations, les décorations lumineuses des fêtes de fin d'année seront installées la première semaine de décembre.

Telecom et internet, interrogée par la Mairie la société Orange, gestionnaire du réseau déclare que les mesures de débit sont normales et impute les éventuels problèmes de ralentissement du débit à une distance conséquente en bout de ligne. L'arrivée de la fibre optique est prévue pour 2024.

Antenne relais téléphonie mobile, le démarrage des travaux d'installation d'une antenne relais a été retardé par Orange suite aux restrictions imposées par les conditions sanitaires.

Une polémique existe sur la 5G, sans lien avec le projet Orange sur Lavigny qui concerne une implantation 3G/4G. Pour rappel, le document d'information public est disponible en Mairie.

Les administrés qui redoutent l'arrivée de la 5G ne doivent pas se tromper de cible : la commune ou le législateur? Pour rappel également, le Conseil d'Etat, à plusieurs reprises, a tranché cette question et reconnu "une compétence exclusive aux autorités de l'Etat pour réglementer l'implantation des antennes relais sur le territoire".

Voirie ComCom, des interventions supplémentaires sont demandées par la commune : rue du Pré Bayard, chemin du Sorbier (devant la fromagerie, entre la route de Voiteur et la stabulation), chez les Remondys à Rosnay. La réalisation de ces demandes est soumise à décision et arbitrage de la commission de la ComCom.

Commissions ComCom, après la tenue des premières réunions des différentes commissions, un tour de table des représentants lavinois à ces commissions donne un premier aperçu des enjeux et projets pour les 6 ans à venir. Plus de détails dans le prochain bulletin municipal annuel...

MAIRIE

APE RPI, l'Association des Parents d'Elèves du RPI Montain-Plainoiseau-Lavigny-Le Louverot sollicite la Mairie pour la diffusion des informations relatives à ses actions et manifestations destinées à abonder la caisse des écoles pour les activités des élèves. Lavigny.info@orange.fr relaiera les informations de l'APE RPI en fonction de leur intérêt pour les habitants.

Aire de jeux, vieillissement oblige, différents équipements sont à réhabiliter. Un diagnostic complet va être effectué avant de cibler les priorités et d'engager les actions nécessaires.

Défibillateur, la Maison d'Enfants envisage de s'équiper et sollicite la commune pour une mutualisation du défibrillateur. D'un coût à l'achat et à l'entretien relativement conséquent, cet équipement peut effectivement servir à tout le monde. L'initiative va être approfondie.

CLECT, l'attribution de compensation communautaire a été réajustée et définie au moment de la fusion des ComCom Haute Seille et Bresse Revermont. Elle ne bouge plus depuis pour Lavigny. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées concerne essentiellement les communes bressanes, qui n'avaient pas une gestion intercommunale du périscolaire et doivent maintenant ajuster financièrement le transfert de compétence à la ComCom Bresse Haute Seille.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 05 novembre à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 22 h 45.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 07/10/2020

Le Maire, Luc MICHAUD.

